



EB-2013-0255
EB-2013-0256

AVIS DE REQUÊTE
CONTRAT DE FRANCHISE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL ET CERTIFICAT
DE COMMODITÉ ET DE NÉCESSITÉ PUBLIQUES POUR LA MUNICIPALITÉ DE
TEMAGAMI

UNION GAS LIMITED

Le 28 juin 2013, Union Gas Limited (« Union ») a envoyé une requête à la Commission de l'énergie de l'Ontario, au titre de la *Loi sur les concessions municipales*, pour faire approuver les modalités et la période de l'entente par laquelle la municipalité de Temagami autorisera, au moyen d'un règlement administratif, Union à exploiter le réseau de distribution de gaz de la municipalité de Temagami et à y faire des travaux pour une période de 20 ans, ainsi qu'une ordonnance indiquant que le consentement des électeurs n'est pas obligatoire.

Union a aussi fait une requête pour obtenir un nouveau certificat de commodité et de nécessité publiques pour la municipalité de Temagami afin de remplacer les certificats en vigueur détenus par Union pour l'ancienne localité sans organisation de Strathy.

Les numéros assignés aux requêtes par la Commission sont EB-2013-0255 (approbation du contrat de franchise) et EB-2013-0256 (certificat de commodité et de nécessité publiques).

La décision sera rendue par le directeur, Requêtes relatives au gaz naturel, à qui le pouvoir nécessaire a été délégué en vertu de l'article 6 de la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (1998)*. Le directeur, Requêtes relatives au gaz naturel, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur la requête.

Comment consulter la requête

Pour consulter une copie de la requête, veuillez consulter la page « Consommateurs »

du site Web de la Commission et entrer le numéro de dossier EB-2013-0255 ou EB-2013-0256 dans la case « Trouver une requête ». Une copie se trouve également dans les bureaux de la Commission et dans ceux d'Union (aux adresses indiquées à la fin du présent document).

Comment participer

Commenter

Si vous souhaitez faire part de votre opinion sur l'instance, nous vous invitons à envoyer une lettre de commentaires à la Commission au plus tard **30 jours** après la date de publication ou de signification du présent avis. Une copie intégrale de votre lettre de commentaires incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de la lettre sera remise au requérant et à la Commission. Toutes les lettres de commentaires seront versées au dossier public, ce qui signifie que les lettres peuvent être consultées aux bureaux de la Commission et seront affichées sur le site Web de la Commission. Avant de verser les lettres de commentaires au dossier public, la Commission retire toute information personnelle (c.-à-d. autre que commerciale) de la lettre de commentaires (p. ex. l'adresse, les numéros de télécopieur et de téléphone et le courriel de la personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de sa lettre de commentaires feront partie du dossier public. Veuillez adresser votre lettre au secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, en indiquant le numéro de référence du dossier **EB-2013-0255 et EB-2013-0256** en haut de la page.

Observer

Si vous ne souhaitez pas participer activement à l'instance tout en souhaitant recevoir les documents émis par la Commission, vous pouvez demander un statut d'observateur. Votre demande écrite doit être reçue par la Commission au plus tard **10 jours** après la date de publication ou de signification du présent avis. Toutes les lettres demandant un statut d'observateur seront versées au dossier public, ce qui signifie que les lettres peuvent être consultées aux bureaux de la Commission et seront affichées sur le site Web de la Commission. Avant de verser les demandes de statut d'observateur au dossier public, la Commission en retirera toute information personnelle (c.-à-d. non professionnelle), soit l'adresse, les numéros de télécopieur et de téléphone et l'adresse électronique de la personne. Toutefois, le nom de la personne et le contenu de sa demande de statut d'observateur seront versés au dossier public.

Intervenir

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (en soumettant des questions, en apportant des arguments, etc.), vous pouvez demander le statut d'intervenant auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la date de publication ou de signification du présent avis. Les directives concernant la demande du statut d'intervenant sont disponibles sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante :

www.ontarioenergyboard.ca/participate. Tout ce qu'un intervenant dépose auprès de la Commission, y compris son nom et ses coordonnées, sera versé au dossier public qui peut être consulté dans les bureaux de la Commission, et qui sera accessible sur le site Web de la Commission.

Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez téléphoner au 1-888-632-2727 pour recevoir des renseignements concernant cette instance et la façon d'y participer.

IMPORTANT

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE INSTANCE AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de :
Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télec. : 416-440-7656
Courriel :
boardsec@ontarioenergyboard.ca

Municipalité de Temagami
7, chemin Lakeshore
Temagami (Ontario) P0H 2H0

Union Gas Limited (siège social)
50, promenade Keil Nord
Chatham (Ontario) N7M 5M1

À l'attention de :
Patrick McMahon
Directeur, Recherche et dossiers
réglementaires

Tél. : 519-436-5325
Télec. : 519-436-4641
Courriel : pmcmahon@uniongas.com

Union Gas Limited (bureau de district)
36, rue Charles Est, C.P. 3040
North Bay (Ontario) P1B 8K7

À l'attention de :
Elaine Gunnell
Secrétaire municipale

Tél. : 705-569-3421
Télec. : 705-569-2834

À l'attention de :
Steve Jelich
Directeur de district, Nord-est

Tél. : 705-475-7915
Télec. : 705-475-7922

FAIT à Toronto, le 18 juillet 2013
COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission